«J.E» | Savez-vous vraiment d'où provient votre chien?



TVA NOUVELLES
Jeudi, 23 janvier 2020 21:00 Jeudi, 23 janvier 2020 21:00

Si vous avez un chien à la maison, vous savez qu'il fait partie de votre famille. Mais savez-vous vraiment d'où il provient, comment il est né, comment se sont passées les premières semaines de sa vie?

L'équipe de «J.E» est allée vérifier dans des chenils, un peu partout au Québec, comment se comportent les éleveurs avec les chiots qu'ils vendent et leurs parents.

La plupart des producteurs de chiots, c'est ainsi qu'on les appelle, nous ont refusé l'accès aux chenils, aux lieux de reproduction.

Soit ils disaient vouloir éviter une contamination, soit ils refusaient de nous montrer les parents des chiots, sans aucune explication.

«C'est plutôt inquiétant de ne pas savoir dans quelles conditions est élevé un chiot lorsque nous décidons de l'acheter d'un éleveur», affirme Emilie-Lune Sauve, de Human Society, un organisme qui milite pour la protection des animaux. «Il s'agit là de lumières rouges qu'il ne faut pas ignorer, il faut se méfier» dit-elle.

Le MAPAQ impuissant

Le Québec a longtemps eu la mauvaise réputation d'être le royaume des usines à chiots au Canada en raison du nombre important d'élevages aux conditions exécrables.

C'est pourquoi, il y a quatre ans, une loi a été adoptée pour ramener à l'ordre les producteurs délinquants : la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal.

Toutefois, nombreux sont les éleveurs qui ignorent la réglementation mise en place, au détriment des bêtes qu'ils possèdent.

«La loi manque de mordant, ne permet pas d'agir efficacement», confie à «J.E» une militante qui se donne pour mission de dénoncer les producteurs de chiots délinquants. C'est d'ailleurs pourquoi elle a demandé à témoigner de façon anonyme.

«Les amendes ne sont pas assez sévères, dit-elle, et lorsqu'on porte plainte au MAPAQ, il ne se passe rien, on ne voit pas de résultats», affirme-t-elle.

Une membre du personnel du MAPAQ a témoigné anonymement à l'émission «J.E» du manque de moyen mis à la disposition des inspecteurs de chenils.

La loi sur le bien-être animal ne permet pas actuellement de ramener à l'ordre les producteurs de chiots délinquants, a soutenu anonymement cette employée du MAPAQ.

Selon cette employée du ministère, certains articles de la loi sont si imprécis qu'ils ne permettent pas de soumettre les dossiers des délinquants au DPCP pour que des accusations soient portées.

Le ministre réagit

En entrevue à l'émission «J.E», le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation dit mettre au cœur de ses préoccupations la sécurité et le bien-être des animaux.

Il admet que pour l'instant, cette loi ne permet pas de mettre au pas les éleveurs puisqu'elle n'encadre que le gardiennage des chiens.

André Lamontagne affirme que ses fonctionnaires préparent, depuis un an, une loi régissant l'élevage des chiots, mais il n'est pas en mesure de dire quand elle sera présentée à l'Assemblée nationale.

Lorsqu'on le questionne sur le fait que le Québec n'a que 18 inspecteurs de chenils, alors que l'Ontario en comptera bientôt une centaine, André Lamontagne dit que son ministère peut compter sur l'aide des employés des SPA et SPCA au besoin.